



opposition prélèvements conditionnés légal ou pas ?

Par **nathamo**, le **15/11/2024** à **17:58**

Bonjour,

J'ai fait une demande écrite (par e-mail) d'opposition à prélèvement auprès de ma banque (la banque postale)

Ils me demandent de remplir impérativement un formulaire à imprimer puis leur renvoyer pour pouvoir traiter ma demande

C'est nouveau : à chaque fois que j'ai fait opposition depuis 20 ans que je suis cliente chez eux, ils ont toujours traité ma demande sans autre formalité

Je leur ai expliqué que je n'ai pas d'imprimante, je suis dans l'impossibilité de remplir leur formulaire

Ont il le droit de subordonner mon droit à opposition ainsi ?

Merci de m'éclairer svp car ils ont donc ignoré ma demande / refusé de traiter ma demande, et m'ont donc comptabilisé des frais de rejet !

Cordialement